

Séance ordinaire du 5 février 2016**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2016.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016.
- 1.4 Entériner la conclusion d'une entente avec les locataires du 869, chemin du Tour-du-Lac.
- 1.5 Adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Papineau.
- 1.6 Invitation à un souper-bénéfice au profit de l'Association pour personnes handicapées de Papineau le samedi 19 mars au complexe Whissell de St-André-Avellin.
- 1.7 Changement au calendrier 2016 des séances du conseil.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier et des salaires pour la période du 20 décembre 2015 au 23 janvier 2016.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Politique de remboursement du taux du kilomètre.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Autoriser la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.
- 3.2 Autorisation à procéder à la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.
- 3.3 Dépôt du rapport du comité de sélection du CDMR et recommandation du comité des ressources humaines.
- 3.4 Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires 2015.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

5.1 Programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique pour la formation des pompiers.

5.2 Adoption du rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques – PMOL 2015 – année 6.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 12 janvier 2016.

7.2 Dérogation mineure numéro 127 concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal sur le lot 23-22 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. Cadastre # C01R04L23-22.

7.3 Demande de madame Nathalie Gamet de participer à la formation en ligne « Nouveauté GM 2016 » le 9 février 2016.

7.4 Octroyer le contrat pour analyser les bactéries, les phosphores, le pH et la turbidité à la Cie « Les moules Zébrées C.D.T. ».

7.5 Mandat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement pour les lots C01R04L23-15, C01R04L23-16 et C01R04L23-17.

7.6 Avis de motion amendant le règlement numéro U-11 sur les permis et certificat.

7.7 Demandes de C.A. pour bornes sèches et activités à la plage.

7.8 Journée d'analyse d'eau – 16 juillet 2016.

7.9 Demande de C.A. pour le forage d'un puits conformément au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

7.10 Abroger la résolution 033-01-2015.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Demande d'évaluation marchande des quatre véhicules du CDMR au 31 mars 2016.

8.2 Autorisation de la vente de trois véhicules du CDMR.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Suivi du dossier Développement durable et économique.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 26 février 2016.

10.2 Autorisation des dépenses du « Beach Party » du 20 février 2016.

10.3 Autorisation pour la signature d'entente avec AÉVRO pour le Gymkhana.

- 10.4** Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».
- 10.5** Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».
- 10.6** Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».
- 10.7** Déboursé d'un montant de 300 \$ pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 » à la suite de l'entente.
- 10.8** Nomination des mises en candidatures – Gala Papineau 2016.
- 10.9** Ouverture officielle de la 50^e édition du Marathon Canadien du ski.
- 10.10** Les Fêtes Namuroises 2e édition 5-6-7 août 2016.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
- 11.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. DIVERS**
- 12.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **5 février 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Chantal Crête Jean-François David
Odette Hébert

Messieurs Michel Lavigne et Gilles Robillard ont motivé leurs absences.

Madame Chantal Crête a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 9 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

047-02-2016

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

048-02-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2016.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

049-02-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

050-02-2016

1.4**Entériner la conclusion d'une entente avec les locataires du 869, chemin du Tour-du-Lac.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a acquis les lots 23-15, 23-16 et 23-17 sur ou près du 869, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT la présence d'un logement sur ladite propriété et d'un bail expirant le 28 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend changer l'affectation du logement et procéder à la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1960 du Code civil du Québec la municipalité doit donner un avis de non-renouvellement au moins 30 jours avant l'expiration du bail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a négocié une compensation pour les désagréments causés par le non-renouvellement du bail;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue à la satisfaction des deux parties;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'entente intervenue entre la municipalité de Lac-Simon et les locataires du 869 chemin du Tour-du-Lac.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

051-02-2016

1.5**Adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Papineau.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Lac-Simon accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ANNEXE « A »

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

Que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

Que chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Mme Christine Denis, greffière, Cour municipale MRC des Collines

1.6

052-02-2016

Invitation à un souper-bénéfice au profit de l'Association pour personnes handicapées de Papineau le samedi 19 mars au complexe Whissell de St-André-Avellin.

CONSIDÉRANT l'invitation à un souper-bénéfice au profit de l'Association pour personnes handicapées de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame la conseillère Louise Houle Richard, et monsieur le maire Jacques Maillé, à participer au souper-bénéfice au profit de l'Association pour personnes handicapées de Papineau le samedi 19 mars au coût de 50 \$ par personne;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.7

053-02-2016

Changement au calendrier 2016 des séances du conseil.

CONSIDÉRANT la tenue de la 2e édition des Fêtes Namuroises du 5 au 7 août prochain à Namur;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil désirent y participer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date du conseil municipal d'août 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil modifie la date de l'assemblée ordinaire du vendredi 5 août au vendredi 12 août pour participer à l'évènement des Fêtes Namuroises;

ET QU'UN avis public soit publié à cet effet.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

054-02-2016

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier et des salaires pour la période du 20 décembre 2015 au 23 janvier 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **164 702,43 \$** portant les numéros de chèques **12517 à 12630** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **47 796,21 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **212 498,64 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 20 décembre 2015 au 23 janvier 2016 soit adoptée pour un montant total de **103 777,23 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de janvier 2016 soient adoptés pour un montant de **7 546,89 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de janvier reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

Politique de remboursement du taux du kilomètre.

055-02-2016

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement du taux du kilomètre actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence fluctue considérablement à la hausse et à la baisse;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre en place un politique de remboursement équitable en fonction du prix de l'essence à la pompe;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la politique suivante;

Les frais de déplacement liés à l'utilisation d'un véhicule personnel seront remboursés par kilomètre parcouru selon le prix de l'essence par litre comme suit :

Prix de l'essence par litre	Allocation
1,10 \$ et moins	0,47 \$
1,11 \$ à 1,20 \$	0,47 \$
1,21 \$ à 1,30 \$	0,48 \$
1,31 \$ à 1,40 \$	0,49 \$
1,41 \$ à 1,50 \$	0,50 \$
1,51 \$ à 1,60 \$	0,51 \$
1,61 \$ à 1,70 \$	0,52 \$
1,71 \$ à 1,80 \$	0,53 \$
1,81 \$ à 1,90 \$	0,54 \$
1,91 \$ et plus	0,55 \$

L'information utilisée est établie par la Régie de l'énergie du Québec selon le type de carburant selon notre région ou un reçu officiel d'une station d'essence le jour même du déplacement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Tous les élus et employés

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

056-02-2016

Autoriser la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon procédera à la mesure des boues en 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'urbanisme et de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a signifié son intérêt pour ce poste;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Directeur de l'urbanisme

3.2

057-02-2016

Autorisation à procéder à la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit louer un véhicule pour faire la mesure des boues septiques en 2016;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature d'une entente pour la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

3.3

058-02-2016

Dépôt du rapport du comité de sélection du CDMR et recommandation du comité des ressources humaines.

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil le rapport du comité de sélection du CDMR;

En conséquence;

RESTRUCTURATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES SUITE À LA TERMINAISON DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE ET À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CDMR) AU 31 MARS 2016.

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de l'adoption de la résolution numéro 034-01-2015, la municipalité de Lac-Simon annonçait son intention de mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles (ci-après l'« entente CDMR »), avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la municipalité adoptait la résolution numéro 142-04-2015, le 10 avril 2015, entérinant les recommandations des directeurs généraux des municipalités concernées et mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les démarches nécessaires afin de donner effet auxdites recommandations et entérinant la terminaison de l'entente CDMR au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la terminaison de cette entente CDMR, une restructuration du service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables devenait nécessaire et ce, considérant la diminution substantielle du service à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de la terminaison de l'entente CDMR, le service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables de la municipalité de Lac-Simon ne desservira que son territoire et celui de la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics relativement aux besoins liés à ce service réduit, soit de ne conserver que deux (2) postes de préposés à la collecte des ordures et des matières recyclables (ci-après « préposé ») à temps plein et un (1) poste de préposé à raison de sept (7) mois par année;

CONSIDÉRANT QUE les employés qui occuperont ces postes relèveront directement de l'autorité du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de procéder et de confirmer la restructuration susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette démarche, la municipalité a également procédé à créer et mandater un comité de sélection aux fins de déterminer, dans le cadre de la réduction des effectifs, les employés qui seront assignés aux nouveaux postes de préposés susmentionnés, et ce, conformément au processus prévu au Manuel des politiques en matière de ressources humaines (ci-après le « Manuel des politiques »);

CONSIDÉRANT QUE, par lettre datée du 22 avril 2015 tous les employés concernés ont dûment été avisés de la situation, de la réduction des effectifs à venir et ont été informés qu'ils seraient, à cette fin, convoqués à une entrevue devant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue du processus de sélection, le comité de sélection, conformément à la clause 4.04 du Manuel des politiques, a remis au conseil un rapport contenant sa recommandation, accompagné du résultat de chaque pointage par candidat, étant entendu que ces pointages doivent demeurer confidentiels, conformément au Manuel des politiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de statuer et de confirmer la restructuration du service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables et de statuer, également, sur le choix des candidats retenus pour assurer ce service à compter du 1er avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'à compter du 1er avril 2016, le service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables de l'entente CDMR est aboli;

QU'en conséquence, le poste du Responsable Récupération, Recyclage Réutilisation et Valorisation des matières résiduelles de quatre (4) municipalités, occupé par monsieur Julien Boivin, ainsi que deux postes de préposés, sont abolis à compter du 1er avril 2016;

QU'aux fins d'assurer un service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon et sur celui de la municipalité de Chénéville, à compter du 1er avril 2016, le conseil maintient deux (2) postes de préposés à temps plein ainsi qu'un (1) poste de préposé à raison de sept (7) mois par année;

QUE lesdits préposés relèveront de l'autorité du directeur des travaux publics à compter du 1er avril 2016;

QU'à l'issue du processus de sélection, le conseil entérine la recommandation du comité de sélection;

QUE le conseil mandate le directeur général de transmettre les avis requis, conformément à la Loi aux autres employés non sélectionnés, les informant de leur licenciement effectif à compter du 1er avril 2016 et que les préavis requis par la Loi leurs soient donnés à cette fin;

QUE la présente résolution soit remise en main propre à chacun des employés concernés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Deveau Avocats

Employés de CDMR

3.4

059-02-2016

Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires 2015.

CONSIDÉRANT la fin de l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à certains virements budgétaires afin de rendre les crédits budgétaires disponibles;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires 2015;

QU'une liste soit déposée aux membres du conseil municipal dès que possible.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

4. **COMMUNICATIONS**

4.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

060-02-2016

5.1
Programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique pour la formation des pompiers.

CONSIDÉRANT le programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT que cette subvention est conditionnelle au dépôt d'une estimation des besoins de la municipalité en cette matière;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Éric Lacasse, coordonnateur régional à la sécurité publique à la MRC de Papineau afin d'estimer nos besoins en formation pour les pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT que chaque inscription à une formation fera l'objet d'une approbation distincte du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil entérine le dépôt de l'estimation des besoins de la municipalité de Lac-Simon proposé par monsieur Éric Drouin, directeur du Service de Sécurité Incendie de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Directeur du Service de Sécurité Incendie de Lac-Simon

Coordonnateur régional à la sécurité publique de la MRC de Papineau

061-02-2016

5.2
Adoption du rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques – PMOL 2015 – année 6.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques - PMOL 2015 - année 6;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le rapport annuel 2015 d'indicateur de performance pour l'exercice 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service de sécurité incendie
 Coordonnateur régional à la sécurité publique de la MRC de Papineau

6.**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****6.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****7.1****Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 12 janvier 2016.**

Les comptes rendus de la rencontre du 12 janvier 2016 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

7.2

062-02-2016

Dérogation mineure numéro 127 concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal sur le lot 23-22 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. Cadastre # C01R04L23-22.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 127 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal sur le **lot 23-22 du rang 4 à Lac-Simon**, dans la zone 33-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal dans la marge riveraine face au lac. L'empiètement demandé est de 0.5 mètre pour effectuer l'implantation de l'agrandissement à 14.5 mètres de la limite extérieure de la rive du lac. La norme pour l'implantation d'un bâtiment principal en marge d'une rive est de 5 mètres excédants de la limite extérieure de la rive du lac.

Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12
 QUE cette dérogation soit sans frais.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
 Propriétaire du lot 23-22 du rang 4

063-02-2016 **7.3**
Demande de madame Nathalie Gamet de participer à la formation en ligne
« Nouveauté GM 2016 » le 9 février 2016.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre une formation en ligne sur
 « Nouveauté GM 2016 »;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Nathalie Gamet à la formation « Nouveauté GM 2016 » le 9 février 2016 en regard du module « Qualité des services »;

QUE ce conseil autorise une dépense de 168 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

ET QUE le montant soit puisé dans le compte numéro 02-61000-454.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

Madame Nathalie Gamet, assistante au directeur du service d'urbanisme

064-02-2016 **7.4**
Octroyer le contrat pour analyser les bactéries, les phosphores, le pH et la
turbidité à la Cie « Les moules Zébrées C.D.T. ».

CONSIDÉRANT l'importance de faire analyser les bactéries, les phosphores, le PH et la turbidité de nos lacs;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie « Les moules Zébrées C.D.T. » ;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un déboursé de 2 130 \$ sans taxes pour faire l'analyse de l'eau des lacs Barrière et Simon à l'été 2016;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47000-411.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

La compagnie « Les moules Zébrées C.D.T. »

065-02-2016 **7.5**
Mandat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement pour les lots
C01R04L23-15, C01R04L23-16 et C01R04L23-17.

CONSIDÉRANT l'acquisition par la municipalité des lots 23-15, 23-16 et 23-17;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un plan d'aménagement afin d'optimiser l'aménagement de ces terrains;

CONSIDÉRANT le profil de la firme Bosses design, ses expériences et les projets réalisés;

CONSIDÉRANT la rencontre effectuée avec le directeur général et le directeur de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et du directeur de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la compréhension du mandat et l'offre de services obtenue;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accepte l'offre de services de la firme Bosses Design au montant de 8 900 \$ plus taxes pour l'élaboration d'un plan d'aménagement pour les lots 23-15, 23-16 et 23-17;

QUE monsieur Jacques Maillé, maire et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'offre de services afin de donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur Éric Daoust, Bosses Design

7.6

Avis de motion amendant le règlement numéro U-11 sur les permis et certificat.

Madame Louise Houle Richard, Conseillère, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement amendant le règlement U-11 sur les permis et certificats qui sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil. Ce règlement viendra confirmer l'obligation de la signature des certificats d'autorisation et des permis ainsi que leurs durées respectives.

7.7

066-02-2016

Demandes de C.A. pour bornes sèches et activités à la plage.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire procéder à l'installation de bornes sèches sur le rang 4 sud, à la Baie de l'Ours et au lac Lepage afin de se conformer au schéma de risques de la MRC de Papineau ainsi qu'à la norme NFPA 1142;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire agrandir la scène à la plage municipale et donner un meilleur accès aux plaisanciers à l'extrémité nord de la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce type de travaux la municipalité doit obtenir les Certificats d'Autorisation émis par les autorités provinciales concernées;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 285 \$ pour l'obtention des certificats d'autorisations requises afin de permettre la réalisation des travaux mentionnés dans le préambule de la présente résolution;

ET QUE monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment, urbanisme et environnement soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.8

Journée d'analyse d'eau – 16 juillet 2016.

Comme par les années passées Géostar inc. offre à la municipalité d'accueillir le laboratoire Notreau. Cet évènement a pour but de sensibiliser la population sur la qualité de l'eau qu'il boive. Cet évènement aura lieu le samedi matin 16 juillet 2016 de 10 h à 13 h au 849, chemin du Tour-du-Lac à l'Hôtel de Ville.

La liste de prix est la suivante :

<u>Paramètres analysés</u>		<u>Prix Caravane</u>
Test de Base (Potabilité)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Bactérie Atypique	\$30.00 (taxes incluses)
Test Avancé (Potabilité + Ions En solution)	Coliformes totaux et fécaux, bactérie Atypique, Alcalinité, Conductivité, pH, Fer, Manganèse, Turbidité et Dureté Totale.	\$75.00 (taxes incluses)

Le laboratoire est accrédité par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs depuis septembre 2006.

7.9

067-02-2016

Demande de C.A. pour le forage d'un puits conformément au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au forage d'un puits artésien pour alimenter la Mairie;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention exige un certificat d'autorisation pour le forage, et ce, conformément au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment, urbanisme et environnement à signer tous les documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation pour le forage d'un puits artésien.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Eric Bordeleau, directeur du service de l'urbanisme

7.10

068-02-2015

Abroger la résolution 033-01-2015.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 033-01-2015;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a confirmé l'abandon de ce projet tel qu'il avait été présenté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 033-01-2015;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil abroge la résolution numéro 033-01-2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Eric Bordeleau, directeur du service de l'urbanisme

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

069-02-2016

Demande d'évaluation marchande des quatre véhicules du CDMR au 31 mars 2016.

CONSIDÉRANT la fin de l'entente intermunicipale pour la collecte des ordures et du recyclage le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir la valeur marchande des véhicules à cette date;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'obtenir une deuxième évaluation pour le Freightliner 2014;

CONSIDÉRANT l'acceptation des municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier pour l'obtention d'un rapport d'évaluation des véhicules du CDMR à la valeur marchande au 31 mars 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville (par courrier recommandé)

Municipalité de Duhamel (par courrier recommandé)

Municipalité de Montpellier (par courrier recommandé)

8.2

070-02-2016

Autorisation de la vente de trois véhicules du CDMR.

CONSIDÉRANT la résolution 036-01-2016 autorisant la vente de tous les camions du CDMR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire se départir des trois véhicules du CDMR suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2016

- Ford F-550 2011
 - Peterbilt 340 2009
 - International Workstar 7600 2001
- Et acquérir le Freightliner M2-112 2014 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation des municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil abroge la résolution 036-01-2016;

QUE ce conseil autorise la mise en vente pour la fin mars des camions :

- Ford F-550 2011
- Peterbilt 340 2009
- International Workstar 7600 2001

QUE les municipalités faisant partie de l'entente soient impliquées dans le processus de mise en vente.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville (par courrier recommandé)

Municipalité de Duhamel (par courrier recommandé)

Municipalité de Montpellier (par courrier recommandé)

Madame Chantal Crête joint la réunion à 20 h 40.

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Suivi du dossier Développement durable et économique.

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. La prochaine rencontre est prévue pour le 22 février 2016.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

071-02-2016

Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 26 février 2016.

CONSIDÉRANT la tenue de la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 26 février 2016;

CONSIDÉRANT l'atelier de formation sur les réseaux sociaux et l'importance que la responsable des communications y assiste;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise les frais d'inscription de 20 \$ plus taxes et la participation de madame Alex-Sandra Périard à la journée bibliothèque qui aura lieu le 26 février 2016 et que les frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur;

QUE le covoiturage soit privilégié avec la municipalité de Chénéville.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Biblio de l'Outaouais
Madame Alex-Sandra Périard

10.2

072-02-2016

Autorisation des dépenses du « Beach Party » du 20 février 2016.

CONSIDÉRANT les dépenses pour promouvoir l'évènement du « Beach Party » du 20 février 2016 dans le journal de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT le coût des activités de la journée et le spectacle en soirée;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense d'environ 3 000 \$ pour la promotion et la tenue du « Beach Party » du 20 février 2016;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.3

073-02-2016

Autorisation pour la signature d'entente avec AÉVRO pour le Gymkhana.

CONSIDÉRANT la tenue du Gymkhana du 19 au 21 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est encadré par une entente;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Robinson à signer l'entente afin de permettre la tenue de cet évènement;

ET QUE ce conseil autorise un déboursé de 5 000 \$ comme prévu à l'entente pour soutenir l'évènement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
AÉVRO

074-02-2016 **10.4**
Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 », la municipalité de Lac-Simon doit autoriser une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 » à faire une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau

075-02-2016 **10.5**
Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évènement « JOURS J BMR » la municipalité de Lac-Simon doit mandater monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier pour signer l'entente de participation à l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 », au nom de la municipalité de Lac-Simon pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon mandate monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier pour signer l'entente de participation à l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 », au nom de la municipalité de Lac-Simon pour 1 an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau

076-02-2016 **10.6**
Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 ».

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 », la municipalité de Lac-Simon doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 » à afficher à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016, et ce, tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau

077-02-2016

10.7

Déboursé d'un montant de 300 \$ pour l'évènement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 » à la suite de l'entente.

CONSIDÉRANT l'entente avec « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 »;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise un déboursé de 300 \$ pour l'année 2016 et ce tel que prévu à l'entente.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

078-02-2016

10.8

Nomination des mises en candidatures – Gala Papineau 2016.

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Papineau le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mise en candidature dans certains domaines;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

Que ce conseil recommande la candidature de l'activité Gymkhana dans la catégorie, évènement local.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Gala Loisir Papineau 2016

10.9

Ouverture officielle de la 50^e édition du Marathon Canadien du ski.

Monsieur le Maire, Jacques Maillé informe la population que l'ouverture officielle de la 50^e édition du Marathon Canadien de ski se tiendra le 19 février prochain de 19 heures à 21 heures à la bibliothèque de l'École Secondaire Louis-Joseph-Papineau.

079-02-2016

10.10**Les Fêtes Namuroises 2e édition 5-6-7 août 2016.**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour la 2e édition des Fêtes Namuroises;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir notre coin de pays et de soutenir cet évènement;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation et l'achat de billets pour mesdames Louise Houle Richard, Chantal Crête, conseillères, monsieur Jean-François David, conseiller et monsieur Jacques Maillé, maire au souper, pour la 2^e édition des Fêtes Namuroises;

ET QU'UNE vérification soit effectuée auprès des deux conseillers absents.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Namur

11.**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS****11.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.**DIVERS****12.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

080-02-2016

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 05.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier